|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document fournit des informations sur les résultats obtenus et la contribution apportée par la COI en faveur de plusieurs processus des Nations Unies liés aux affaires maritimes pendant la période intersessions, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne. Le projet final de déclaration de la Conférence des Nations Unies sur les océans 2022, qui a eu lieu le 25 mai 2022, figure à l’annexe du présent document (en anglais uniquement).  Décision proposée : Le Conseil exécutif est invité à prendre note de ces nouveaux éléments et à continuer d’encourager les États membres de la COI à participer à ces instances intergouvernementales, en mettant en avant le rôle des sciences océaniques et la contribution de la COI. Le projet de décision sur ce point porte la référence EC-55/4.2 dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC/EC-55/AP). |

## Introduction

1. La COI, de par ses Statuts, joue un rôle reconnu au sein du système des Nations Unies. En tant qu’organisation internationale compétente dans le domaine de la recherche scientifique marine et du transfert des techniques marines, la Commission contribue à divers processus de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), y compris le nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (« BBNJ »).

2. La COI contribue également à de grands accords et cadres mondiaux du système des Nations Unies, notamment au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable (ODD), en particulier l’objectif 14 relatif aux océans – elle fait également fonction d’organisation des Nations Unies responsable du suivi des cibles 14.3 et 14.a des ODD ; à l’Accord de Paris de la CCNUCC, en sensibilisant au rôle croissant de l’océan ; au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ; à la Convention sur la diversité biologique et aux Orientations de Samoa pour les petits États insulaires en développement (PEID).

3. Malgré les répercussions que la situation liée à la pandémie de COVID-19 a eues sur la convocation de plusieurs de ces processus internationaux, des avancées ont été obtenues au cours des deux dernières années, comme il est fait état dans le présent document.

4. En s’appuyant sur les orientations des États membres, la COI joue un rôle essentiel dans ces processus en amenant les milieux scientifiques, les instances décisionnelles gouvernementales et un plus vaste éventail de parties prenantes au sein de nos États membres, y compris le secteur privé et la société civile dans son ensemble, à collaborer à la production de connaissances faisant autorité et à la mise en place d’une gestion intégrée des océans efficace et scientifique, ainsi que des solutions correspondantes.

**Contribution au processus de la CCNUCC – COP-26, Glasgow (Royaume-Uni)**

5. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de Glasgow (COP-26) a réuni 120 dirigeants mondiaux et plus de 40 000 participants inscrits. Durant deux semaines, l’attention du monde a été focalisée sur les différents aspects du changement climatique : science, solutions, volonté politique d’agir et indications claires d’action. Le document final de la COP-26, le [Pacte de Glasgow pour le climat](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3_auv_2_cover%2520decision.pdf), est le fruit des intenses négociations menées entre près de 200 pays au cours des deux dernières semaines, du travail formel et informel acharné accompli pendant de nombreux mois, et d’un engagement constant, en présentiel et à distance, de presque deux années.

6. L’article 60 de la décision finale (1/CP.26), qui porte spécifiquement sur le lien océan-climat, invite les programmes de travail concernés et les organes constitués au titre de la CCNUCC à entamer une réflexion en vue d’intégrer et de renforcer les mesures liées à l’océan dans leurs mandats et plans de travail actuels. L’article 61 prévoit l’organisation d’un dialogue annuel « océan-climat » par le Président de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) à compter de juin 2022. Cette décision a été saluée chaleureusement par la communauté des sciences océaniques, qui préconisait l’adoption d’une telle mesure lors de cette COP afin d’intégrer formellement les questions liées aux océans dans les négociations sur le climat.

7. Le Secrétariat a été bien représenté à la COP-26, grâce à la participation du Secrétaire exécutif, du Président et du Secrétariat de la COI. La Commission a également été représentée lors de la Journée d’information sur la Terre, pendant la séance principale et la séance de présentation d’affiches (thématiques) sur l’acidification et la désoxygénation des océans. La COI a en outre dirigé l’organisation de plusieurs manifestations parallèles consacrées à la Décennie de l’Océan, à l’acidification des océans, aux observations océaniques, au carbone bleu et à la planification de l’espace marin, ainsi qu’à la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies. Le 5 novembre, lors de la Journée d’action pour les océans du Partenariat de Marrakech, organisée conjointement par la plate-forme « Océan et climat » et les champions de haut niveau pour le climat, plus de 40 experts ont participé à des discussions sur le développement de solutions océaniques au changement climatique en vue d’assurer un avenir résilient, bénéfique pour l’environnement et à zéro émission nette. Le Secrétaire exécutif de la COI a pris part à la séance d’ouverture de haut niveau, en prononçant un discours liminaire sur les possibilités et défis liés à l’utilisation des sciences océaniques pour les océans et la lutte contre le changement climatique. En vue de la Journée d’action pour les océans, la COI a codirigé, avec l’Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la préparation de la feuille de route du partenariat de Marrakech, qui est axée sur les océans et les zones côtières.

8. Lors de la COP-26, le Secrétariat de la COI a délivré des messages clés visant notamment à :

(i) faire davantage reconnaître, à l’échelle mondiale, qu’un océan sain et productif est une source essentielle de solutions tant pour l’atténuation du changement climatique que pour l’adaptation à celui-ci, et qu’il convient d’intensifier les mesures rigoureuses, immédiates et fondées sur les sciences et les observations océaniques qui sont prises dans le but de préserver les écosystèmes marins, d’assurer une production résiliente d’aliments d’origine aquatique et de soutenir l’adaptation et l’amélioration de la résilience des communautés côtières ;

(ii) rappeler que la gestion durable et équitable des océans est communément admise comme étant la condition nécessaire à la création d’un environnement propice à l’accélération de la mise en œuvre de solutions océaniques au changement climatique pour un monde résilient et à zéro émission nette ;

(iii) réclamer la mise en place des conditions nécessaires au renforcement de l’action et du soutien, en particulier à l’intensification de la recherche dans le cadre du lien océan‑climat, ainsi que du financement public et privé en faveur de solutions océaniques au changement climatique, conformément à l’objectif et aux défis identifiés par la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

9. En outre, le Secrétariat de la COI prévoit de participer à deux manifestations :

* le dialogue sur l’océan et le changement climatique (15 juin 2022) – la Commission a proposé des thèmes à aborder au mois de mars 2022, et le Secrétaire exécutif prononcera une déclaration lors de la séance d’ouverture du dialogue ;
* le dialogue sur la recherche organisé par l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC (9 juin 2022) – Mme Margaret Leinen, co-Présidente du Comité consultatif de la Décennie, s’exprimera à cette occasion, et la COI présentera deux affiches exposant ses travaux sur l’acidification des océans et le carbone bleu.

**Contribution à l’instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ)**

10. Dans sa résolution 72/249 datée du 24 décembre 2017, l’Assemblée générale de l’ONU a décidé de convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence intergouvernementale chargée d’élaborer le texte d’un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le but étant que l’instrument soit élaboré dans les plus brefs délais.

11. La première session de la Conférence s’est déroulée du 4 au 17 septembre 2018, la deuxième du 25 mars au 5 avril 2019, et la troisième du 19 au 30 août 2019. La quatrième session, reportée par les décisions 74/543 et 75/570 en raison de la pandémie de COVID-19, a eu lieu du 7 au 18 mars 2022. Une cinquième session de la Conférence se tiendra du 15 au 26 août 2022, conformément à la décision 76/564 de l’Assemblée générale (document [A/76/L.46](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N22/298/79/PDF/N2229879.pdf?OpenElement)).

12. La COI a pris une part active au processus de négociation. En septembre 2020, le Secrétariat a élaboré un document officieux sur les contributions actuelles et potentielles de la Commission au processus relatif à un futur instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) (document [IOC/INF-1387](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374421.locale=en)). Pendant l’intersession, la COI a participé à deux webinaires organisés par la Présidente de la Conférence intergouvernementale, Mme Rena Lee (Singapour), qui ont été consacrés au mécanisme d’échange d’informations (14 octobre et 2 novembre 2021). À ces occasions, la Commission a présenté les activités qu’elle mène en matière de développement des capacités et de gestion des données et de l’information, ainsi que le mécanisme d’échange d’informations de la COI qui est en cours d’élaboration dans le cadre du Projet Ocean InfoHub.

13. Le Secrétariat de la COI n’a pas pu participer en présentiel à la quatrième session de la Conférence intergouvernementale, en raison des restrictions dues à la pandémie de COVID-19. Lors de cette session, un nouveau consensus a été atteint quant à la gestion et aux modalités du mécanisme d’échange d’informations, selon lequel le mécanisme prévu serait géré par le Secrétariat de l’instrument international juridiquement contraignant sur la BBNJ, éventuellement avec l’appui d’autres organismes (dont la COI). Une nouvelle version du projet d’instrument, disponible [ici](https://www.un.org/bbnj/sites/www.un.org.bbnj/files/igc_5_-_further_revised_draft_text_final.pdf), a été publiée le 31 mai 2022 par la Présidente de la Conférence intergouvernementale.

**Contribution à la Conférence des Nations Unies sur les océans, Lisbonne (Portugal)**

14. Les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les océans 2022, qui doit se tenir à Lisbonne du 27 juin au 1er juillet 2022, sont bien engagés. Le thème central de la Conférence est « Océans : intensification de l’action fondée sur la science et l’innovation pendant la période 2020‑2030 : bilan, partenariats et solutions ». La Conférence fournira également une contribution à l’examen de l’ODD 14 par le Forum politique de haut niveau, qui se réunira en juillet 2022.

15. La COI a apporté un soutien direct à la Conférence en pilotant l’élaboration des documents de réflexion des dialogues interactifs n° 4 (acidification des océans) et n° 6 (recherche scientifique). Les huit dialogues interactifs seront organisés autour des tables rondes de haut niveau qui se dérouleront pendant la semaine. Le Secrétaire exécutif de la COI interviendra lors du dialogue interactif n° 6, le 30 juin.

16. Les huit dialogues interactifs porteront sur les thèmes suivants :

Dialogue interactif n° 1 Lutte contre la pollution marine

Dialogue interactif n° 2 Gestion, protection, conservation et restauration des écosystèmes marins et côtiers

Dialogue interactif n° 3 Réduction de l’acidification, de la désoxygénation et du réchauffement des océans et lutte contre leurs effets

Dialogue interactif n° 4 Pérennisation des pêches et accès aux ressources marines et aux marchés pour les petits pêcheurs

Dialogue interactif n° 5 Promotion et renforcement des économies océaniques durables, en particulier dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés

Dialogue interactif n° 6 Approfondissement des connaissances scientifiques, renforcement des moyens de recherche et accélération des transferts de techniques marines

Dialogue interactif n° 7 Améliorer la conservation et l’utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Dialogue interactif n° 8 Mise à profit des liens entre l’objectif de développement durable 14 et les autres ODD en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

17. La Conférence adoptera la Déclaration de Lisbonne, qui a été négociée par les États membres de l’ONU et figure à l’annexe du présent document. Au paragraphe 12, les auteurs de la Déclaration soulignent

*l’importance de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et de sa vision, qui est de créer « les sciences dont nous avons besoin pour les océans que nous voulons »*

et font part de leur soutien à

*la mission de la Décennie de produire des connaissances et de les mettre au service de l’action transformatrice qui s’impose pour parvenir à des océans sains, sûrs et résilients en vue du développement durable à l’horizon 2030 et au-delà.*

En conclusion, ils expriment

*sans réserve [leur] appui aux activités menées par la Commission océanographique intergouvernementale de l’UNESCO dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie, et [s’]engage[nt] à soutenir ces efforts.*

La Déclaration insiste sur d’autres domaines d’activité clés de la COI. Elle souligne l’importance de mettre en place des actions novatrices fondées sur la science dans les domaines de la gestion intégrée des océans, de la planification et de la prise de décisions, de l’adaptation au changement climatique, ainsi que de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience. Au paragraphe 14, elle appelle, entre autres,

*à renforcer les efforts d’observation et de collecte de données, y compris environnementales et socioéconomiques, menés de manière scientifique et systématique aux niveaux international, régional, sous-régional et national, en particulier dans les pays en développement, ainsi qu’à améliorer le partage et la diffusion en temps utile des données et des connaissances, notamment en les rendant largement accessibles par le biais de bases de données en libre accès (…)*.

18. La COI conduira l’organisation, avec d’autres partenaires, de plusieurs manifestations de haut niveau liées à la Décennie ainsi qu’aux domaines de programme de la Commission.

19. Les principales manifestations prévues comprennent :

* la réunion de haut niveau de l’Alliance pour la Décennie de l’Océan, 27 juin 2022, 11 h 30 – 13 heures (zone bleue), sous l’égide des Présidents du Kenya et du Portugal et de la Directrice générale de l’UNESCO ;
* « Accélérer les efforts de réduction des risques de tsunami : partenariats et solutions pour des océans sûrs et résilients aux tsunamis », 27 juin, 17 h 30 – 18 h 45 (zone bleue) ;
* la manifestation parallèle du Mécanisme UNESCO/DOALOS de notification et d’évaluation systématiques à l’échelle mondiale de l’état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, 28 juin, 17 h 30 – 18 h 45, durant laquelle l’édition pilote du Rapport de la COI sur l’état de l’océan sera présentée ;
* Forum de la Décennie de l’Océan, 30 juin, 14 h 30 – 17 heures, Musée Cienca Viva ;
* « Agir pour lutter contre l’acidification des océans et mettre en œuvre la cible 14.3 des ODD », 29 juin, 15 heures – 16 heures (zone bleue) ;
* « Projet Seabed 2030 : cartographier pour les peuples et la planète », 29 juin, 18 heures – 20 heures, hôtel Myriad.

20. Le programme complet de la participation de la COI sera publié sur les sites Web de l’UNESCO et de la Commission : <https://www.unesco.org/en/un-ocean-conference-2022>.

**Annexe :** **Projet final de déclaration de la Conférence des Nations Unies   
sur les océans 2022, Lisbonne, 27 juin – 1er juillet 2022**

Text, letter

Description automatically generated

Text, letter

Description automatically generated

Text, letter

Description automatically generated

Text, letter

Description automatically generated

Text, letter

Description automatically generated

Text, letter

Description automatically generated

Text, letter

Description automatically generated